



LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

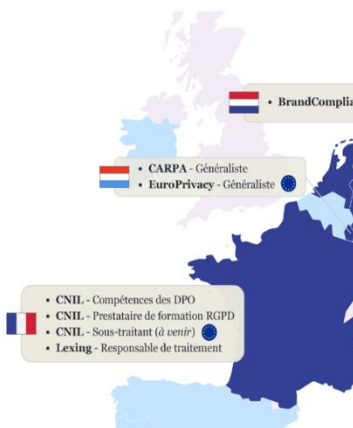
LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

n° 1

Mars 2026

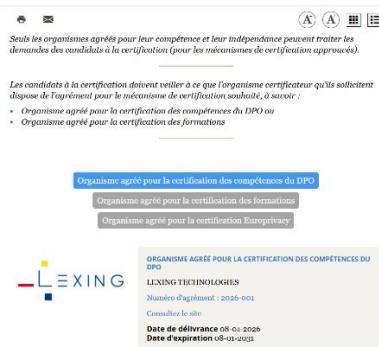
Lexing Certification DPO

Certifications RGPD et



Nous sommes heureux d'annoncer une étape majeure pour Lexing : notre référentiel « Lexing Certification RGPD » est cité dans la récente [communication de la Cnil relative à la certification](#). Nous figurons également sur la liste officielle des organismes agréés pour la certification des DPO. Cette reconnaissance vient consacrer notre engagement en faveur d'un cadre exigeant, rigoureux et opérationnel au service de la conformité RGPD. Par ailleurs, nous avons déposé des dossiers d'accréditation ISO 17065 et ISO 17024, poursuivant notre ambition de proposer un dispositif de certification structuré selon les standards internationaux les plus élevés. Nous serions ravis de présenter cette nouvelle activité et d'accompagner les organismes souhaitant s'engager dans une démarche de certification. Pour toute question ou échange, contactez-nous : lexing-certification@lexing-technologies.com

Liste des organismes qui délivrent la certification



Venez tester notre certification DPO !

Nous sommes heureux de figurer parmi [les organismes agréés par la Cnil pour la certification des DPO](#). C'est une étape importante pour notre équipe et une reconnaissance de notre expertise en matière de protection des données personnelles. Dans le cadre de notre projet d'accréditation ISO 17024 pour la certification de personnes, nous lançons les sessions pilotes de notre examen de certification des DPO. Nous invitons les professionnels intéressés à participer à ces premières sessions pilotes. Plusieurs dates sont d'ores et déjà ouvertes. Pour en savoir plus et vous inscrire, rendez-vous sur notre site ou contactez-nous : lexing-certification@lexing-technologies.com.

Le phygital : innovation technologique et enjeux juridiques



Le phygital désigne l'intégration croissante des technologies numériques au sein des espaces et des interactions physiques. Cette hybridation transforme en profondeur les usages professionnels, les relations avec les usagers, clients ou citoyens, ainsi que les modèles organisationnels. Elle ne se limite plus au commerce : elle concerne désormais la banque, la santé, le tourisme, l'éducation, les services publics ou encore les loisirs. Dans ce contexte, les enjeux juridiques occupent une place centrale.

[Lire la suite.](#)



Découvrez notre activité : Avocat Phygital

Le phygital s'impose aujourd'hui comme un modèle structurant des relations entre organisations et utilisateurs. Il irrigue les espaces de vente, de service, de formation, de soin, de culture ou encore d'administration. L'intégration d'outils numériques dans des environnements physiques permet d'assurer des parcours continus, personnalisés et fluides, tout en transformant les usages et les modes d'interaction.

[Lire la suite.](#)



L'EUIPO lance le Centre de la connaissance sur les droits d'auteur

L'EUIPO a inauguré un Centre destiné à faciliter l'accès au droit d'auteur et à accompagner les acteurs face aux enjeux numériques et à l'IA : « un nouvel espace et une nouvelle étape pour soutenir les créateurs, informer la politique publique et naviguer dans les défis et opportunités de l'ère numérique ».

[Lire la suite.](#)



Les secrets d'Alain Bensoussan : l'AI Act, comprendre la nouvelle régulation

Déjà plus de 110.000 vues pour la première vidéo des « Secrets d'Alain Bensoussan », ne manquez pas cette nouvelle série de LexTV de LEXBASE.

Lex TV inaugure une nouvelle série intitulée « Les secrets d'Alain Bensoussan », avec un premier épisode autour de l'un des textes fondateurs de l'ère numérique européenne : l'AI Act.

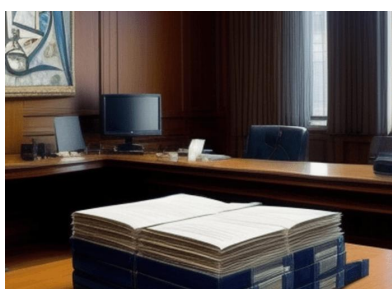
[Lire la suite.](#)



La propriété digitale, du logiciel à l'intelligence artificielle

La propriété digitale s'est lentement imposée dans le droit, par couches successives, à mesure que le numérique cessait d'être un simple outil pour devenir un espace de création, puis d'autonomie technique. Du logiciel à l'intelligence artificielle, la propriété intellectuelle demeure la matrice juridique de cette transformation.

[Lire la suite.](#)



La convention simplifiée de mise en état du Magicobus II

Le décret dit « Magicobus II », entré en vigueur le 1er septembre 2025, instaure notamment le principe de la mise en état conventionnelle, relayant l'instruction judiciaire au rang d'exception. À ce titre, on retrouve la convention de procédure participative de mise en état et la convention simplifiée de mise en état.

[Lire la suite.](#)



Retrouvez ici, les précédents articles sur la réforme Magicobus II

- [La nouvelle convention de procédure participative du Magicobus II](#)
- [Le technicien et l'expertise amiable dans la réforme Magicobus II](#)
- [Magicobus II : l'injonction liée à la médiation ou conciliation](#)
- [Magicobus II : renforcement de la tentative d'accord amiable](#)

NOS ÉVÉNEMENTS ■

Atelier en ligne pour les DPO



Enjeux juridiques et opérationnels du ciblage publicitaire et utilisation des données clients sur les plateformes sociales

Le mardi 25 mars 2026 à 18h00.

Pour les abonnés à la Lettre Lexing du DPO, profitez de notre offre d'atelier pratique en distanciel dédié aux enjeux juridiques et opérationnels du ciblage publicitaire et de l'utilisation des données clients sur les plateformes sociales animé par [Maître Céline Avignon](#), directrice, responsable de La Lettre Lexing du DPO.

Cet atelier permettra d'approfondir les problématiques abordées dans la Lettre Lexing du DPO, notamment l'utilisation des outils de ciblage (Custom Audiences, matching de bases clients, ciblage publicitaire), l'articulation entre consentement et intérêt légitime ainsi que les exigences des autorités de contrôle et des juridictions européennes.

À partir de retours d'expérience et de cas pratiques, les participants disposeront d'une :

- une grille d'analyse des campagnes de marketing social ;
- les points de vigilance juridiques à intégrer dans les stratégies marketing ;
- des bonnes pratiques pour sécuriser l'utilisation des données clients sur les plateformes sociales.

Les inscriptions se font par mél auprès de celine-avignon@lexing.law.

Vous pouvez vous abonner à la Lettre Lexing du DPO [ici](#).

Conférence Lexing



Les enjeux juridiques des objets connectés

Le mercredi 11 mars 2026 de 9h30 à 11h30.

L'avènement des objets connectés constitue l'une des révolutions technologiques les plus marquantes du XXIème siècle, les objets connectés incarnent une innovation technologique sans précédent. L'IA intégrée aux objets connectés ouvre des perspectives fascinantes mais soulève également des questions juridiques complexes. Cette conférence est animée par Me [Frédéric Forster](#), directeur du pôle Télécommunications et Communications numériques.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing

Le secteur public face aux enjeux de la cybersécurité



Conférence Lexing

Le mercredi 18 mars 2026 de 9h30 à 11h30.

Animée par Me [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification et [Anthony Coquer](#), directeur général, Lexing Technologies, cette conférence a pour objectif de renforcer la compréhension des enjeux techniques, juridiques et organisationnels de la cybersécurité. Elle permettra d'identifier les leviers concrets pour anticiper les risques cyber, sécuriser les infrastructures des collectivités et gérer efficacement les situations de crise.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Open data : limites et restrictions à la publication des données publiques

Le mercredi 25 mars de 9h30 à 11h30.

Comment intégrer les règles de restriction et limitation dans une politique d'open data ? Conçue pour renforcer la transparence de l'action publique, la politique open data est confrontée à des restrictions justifiées par la nécessité de protéger les personnes aussi bien que l'État. Cette Conférence Lexing sera animée par Me [Thomas Cantoni](#), directeur du département Données personnelles Conseil.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)



Conférence Lexing

Gérer les litiges liés aux projets IT et numériques

Le mercredi 1^{er} avril 2026 de 9h30 à 11h30.

Cette Conférence Lexing sera animée par [Jérémy Bensoussan](#), directeur du département Droit de l'IA & Contentieux technologiques.

[Vous pouvez vous y inscrire dès que le formulaire et l'annonce sont publiés sur notre site.](#)



Conférence Lexing

L'usage de l'IA dans les contrôles fiscaux : cadre légal et limites

Le mercredi 8 avril 2026 de 9h30 à 11h30.

L'administration fiscale mobilise désormais des outils d'intelligence artificielle pour détecter les anomalies, cibler les contrôles et exploiter des volumes massifs de données issues notamment des plateformes numériques et des sources ouvertes. Cette conférence animée par [Jennifer Bessi](#), directrice du département Fiscalité de l'économie numérique, vise à renforcer la compréhension des enjeux liés à l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration fiscale.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)



Conférence Lexing

Les outils de la conformité RGPD au service du DPO : mise à jour de la "boîte à outils"



Le mercredi 15 avril 2026 de 9h30 à 11h30.

La conformité RGPD se construit au quotidien avec des outils concrets (Registre, AIPD, gestion des violations, pilotage des sous-traitants, automatisation, etc.). Or, ces outils évoluent rapidement, sous l'effet des nouveaux usages, des attentes métiers et désormais de l'IA. A l'occasion de cette Conférence Lexing, [Chloé Torres](#), avocat directeur au sein du cabinet Lexing, propose un temps d'échanges et de mise à jour dédié aux outils du DPO.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférences Lexing



Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 6 mai 2026 : « Contrats SaaS et Cloud : intégrer DORA pour sécuriser et encadrer la sous-traitance » par [Alexandra Massaux](#), directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux.

Le 13 mai 2026 : « Droit à l'oubli et protection des données personnelles de santé » par [Isabelle Chivoret](#), directrice du département Santé numérique.

Le 20 mai 2026 : « Droit d'auteur : principes fondamentaux et enjeux numériques » par [Marie Soulez](#), directrice du département Propriété intellectuelle.

Le 27 mai 2026 : « Marketing digital et données personnelles : éviter les sanctions » par [Céline Avignon](#), directrice du département Publicité, Communication et Marketing digital.



Le 3 juin 2026 : « L'intelligence artificielle dans les services publics : opportunités, risques et défis », par [Thomas Cantoni](#), directeur du département Données personnelles Conseil, et [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification.

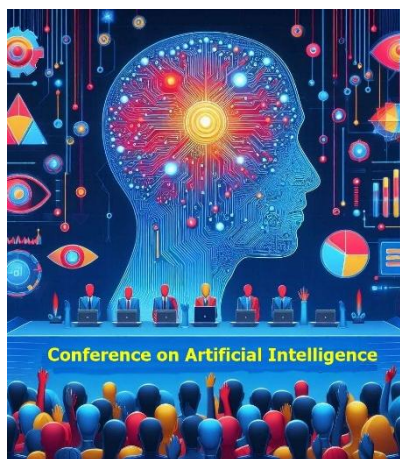
Le 10 juin 2026 : « Réforme du droit des dessins et modèles » par [Virginie Brunot](#), directrice du département Propriété industrielle Contentieux, et [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil.

Le 17 juin 2026 : « Contractualiser un projet informatique complexe » par [Jérémy Bensoussan](#), directeur du département Droit de l'IA & Contentieux technologiques.

Formation

IA Act : Règlement Européen sur l'IA (RIA)

le mercredi 10 juin 2026 en distanciel



Découvrez les enjeux de l'intelligence artificielle, les tendances et l'actualité juridique de l'IA. Approfondissez vos connaissances techniques et juridiques, maîtrisez la gouvernance, le déploiement, la sécurité, le contrôle et la conformité au RIA.

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- ▶ Comprendre les obligations liées au RIA ;
- ▶ Identifier les risques liés aux systèmes d'IA ;
- ▶ Se mettre en conformité avec les obligations du RIA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

Enjeux de l'IA générative pour l'avocat

Le mardi 23 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- ▶ Comprendre les transformations induites par l'IA dans le métier d'avocat (automatisation, recherche juridique, services clients) ;
- ▶ Évaluer l'impact de l'IA sur l'organisation des cabinets, y compris la gestion du changement et les compétences nécessaires ;
- ▶ Respecter les principes déontologiques dans l'utilisation de l'IA (compétence, transparence, secret professionnel) ;
- ▶ Intégrer les directives internationales sur l'utilisation éthique de l'IA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



Formation

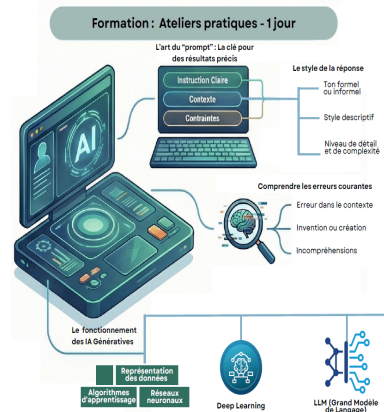
Maîtriser les IA Génératives en pratique

Le mercredi 24 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- ▶ Comprendre les bases des IA Génératives
- ▶ Apprendre à formuler des prompts efficaces pour des réponses adaptées et précises
- ▶ Utiliser les IA pour créer des documents juridiques variés (contrats, consultations, etc.)
- ▶ Gérer les erreurs des IA : Identifier et corriger les erreurs courantes des IA
- ▶ Intégrer les IA pour optimiser la productivité et la gestion du temps.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



Formation

MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager »

MOOC gratuit, composé de 34 leçons et accessible sur PC, Mac et mobile



[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)

TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS ■



Intelligence artificielle - Les CEPD (EDPB et EDPS) ont adopté un avis conjoint sur la proposition de **règlement omnibus numérique** : Ils évaluent son impact sur le RGPD et les droits fondamentaux, notamment en matière de sécurité juridique et de simplification réelle. [Joint opinion 2/2026 du 10 02 2026](#) ([CP Cnil 12 février 2026](#))

Intelligence artificielle - Le Parlement européen amorce déjà une révision ciblée du cadre juridique de l'intelligence artificielle. La commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen a publié un [projet d'avis \(draft opinion\)](#) relatif à une proposition de règlement dite « **Digital Omnibus on Artificial Intelligence** » ([Actu 6 février 2026](#)).



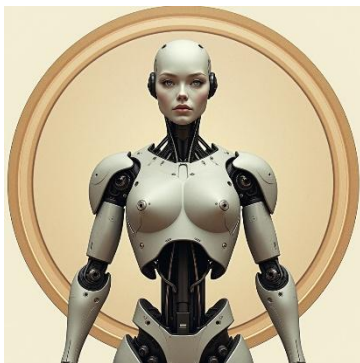
Intelligence artificielle - AI Act : le Parlement européen amorce déjà une révision ciblée du cadre juridique de l'intelligence artificielle. Le 2 février 2026, la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen a publié un projet d'avis (draft opinion) relatif à une proposition de règlement dite « Digital Omnibus on Artificial Intelligence » (CP [6 février 2026](#))

Intelligence artificielle - Les CEPD ont adopté un avis conjoint sur la proposition de règlement omnibus numérique : Ils évaluent son impact sur le RGPD et les droits fondamentaux, notamment en matière de sécurité juridique et de simplification réelle. EDPB-EDPS joint opinion 2/2026 du 10 février 2026 ([CP Cnil 12 février 2026](#))

Intelligence artificielle - L'IA générative face aux attaques informatiques : synthèse de la menace en 2025 ([Rapport de l'Anssi](#) du 04 02 2026, 12 p.)



Intelligence artificielle & vie privée - Le CEPD soutient la déclaration conjointe de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée. La présidente du CEPD, Anu Talus, a signé une [déclaration commune](#) sur l'imagerie générée par l'IA et la protection de la vie privée au nom du CEPD. Cette déclaration, coordonnée par le [Groupe de travail international](#) sur la coopération en matière d'application de la loi (IEWG) de l'Assemblée mondiale de la protection de la vie privée (GPA). Elle témoigne de l'engagement du CEPD à contribuer au dialogue mondial sur la protection des données, conformément au quatrième pilier de son [programme de travail 2026-2027](#) (CP EDPB 23 février 2026). [Joint Statement on AI-Generated Imagery and the Protection of Privacy, 23 02 2026 \(10 p\)](#)



Données personnelles – Le CEPD-EDPB a adopté un rapport sur son action relative au cadre de contrôle coordonné (CEF) concernant le **droit à l'oubli** (article 17 du RGPD). ([CP du 18 02 2026](#)). Rapport des responsables du traitement sur la mise en œuvre du droit à l'effacement = [Implementation of the right to erasure by controllers report](#) (29 p) et Annexe 1 : Rapports nationaux sur le droit à l'effacement du CEF = [National Reports on the CEF Right to erasure](#) (en anglais).

Données personnelles – Traitements de données à des fins de recherche scientifique (hors santé) : quand saisir la Cnil ? La Cnil précise les cas dans lesquels un avis de sa part est nécessaire pour réaliser une recherche scientifique publique (hors santé) reposant sur le traitement de données sensibles ([CP Cnil 4 février 2026](#).)



Modération des contenus en ligne : bilan de l'application du DSA. La Commission européenne a publié un premier bilan de la possibilité ouverte aux usagers, par le DSA, de contester les décisions de modération des plateformes (suspension de comptes, suppression de contenus...) [Bilan du 17 février 2026](#) ([CP du 24 février 2026](#)).

Intelligence artificielle - Hypertrucage (deepfake) : comment se protéger et signaler les contenus illicites ? ([CP Cnil 3 février 2026](#)).

Données personnelles – Économie de la donnée : la Cnil publie son programme de travail pour 2026-2028 ([CP Cnil 2 février 2026](#)).

Données personnelles – Élections municipales 2026 : le plan d'action de la Cnil pour protéger les données des électeurs (CP [Cnil 30 janvier 2026](#)).

La lettre JurisTendances Technologies, Data et IA (JTDIA) est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. – Président et directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN en cours - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>

